



CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC

Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac
Sixième session, Moscou (Fédération de Russie), 13-18 octobre 2014

JOURNAL

N° 5 – Vendredi 17 octobre 2014

Le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de la Conférence des Parties.

Horaire	Réunion	Salle
10 h 00-13 h 00	Commission A – septième séance	Salle des Congrès, entrée 4, deuxième étage
10 h 00-13 h 00	Commission B – septième séance	Salle Valdai/Seliger, entrée 4, premier étage
15 h 00-18 h 00	Commission A – huitième séance	Salle des Congrès, entrée 4, deuxième étage
15 h 00-18 h 00	Commission B – huitième séance	Salle Valdai/Seliger, entrée 4, premier étage
18 h 30-21 h 30	Commission B – neuvième séance	Salle Valdai/Seliger, entrée 4, premier étage
Réunions régionales		
08 h 45-09 h 45	Groupe régional de l'Afrique	Salle Enesi/Amur, entrée 7, deuxième étage
08 h 45-09 h 45	Groupe régional des Amériques	Salle Ladoga, entrée 7, quatrième étage
08 h 45-09 h 45	Groupe régional de la Méditerranée orientale	Salle Don, entrée 7, deuxième étage
09 h 15-09 h 45	Groupe régional de l'Europe (immédiatement après la réunion de coordination de l'Union européenne)	Salle Valdai/Seliger, entrée 4, premier étage
08 h 45-09 h 45	Groupe régional de l'Asie du Sud-Est	Salle Selenga, entrée 7, deuxième étage
08 h 45-09 h 45	Groupe régional du Pacifique occidental	Salle Volga, entrée 7, deuxième étage
Autres réunions		
08 h 15-09 h 15	Réunion de coordination de l'Union européenne	Salle Valdai/Seliger, entrée 4, premier étage
13 h 30-14 h 45	Réunion à l'heure du déjeuner : Recours contre les mesures de lutte antitabac. Organisée par le Secrétariat de la Convention et le McCabe Centre	Salle Enesi/Amur, entrée 7, deuxième étage
13 h 30-14 h 45	Réunion à l'heure du déjeuner : Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac – prochaines étapes. Organisée par le Secrétariat de la Convention	Salle Ladoga, entrée 7, quatrième étage
13 h 30-14 h 45	Réunion des Parties appliquant un système d'affectation des recettes fiscales provenant des produits du tabac avec le Chef du Secrétariat de la Convention	Kommata, entrée 7, quatrième étage
13 h 45-14 h 45	Réunion de coordination de l'Union européenne	Salle de presse, deuxième étage
18 h 00-19 h 30	Réunion de coordination de l'Union européenne	Salle de presse, deuxième étage
18 h 30-19 h 00	Réunion du Bureau de la Conférence des Parties	Salle Ural, entrée 4, deuxième étage

Programme de travail

Septième séance de la Commission A

10 h 00 – Salle des Congrès, entrée 4, deuxième étage

Point 4 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 4.3 (suite) Application de l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS : « Responsabilité » : rapport du groupe d'experts

Documents FCTC/COP/6/8 et FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 4 Rev.2

Point 4.6 Poursuite de l'élaboration des directives partielles pour l'application des articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS : « Réglementation de la composition des produits du tabac » et « Réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer » : rapport du groupe de travail

Documents FCTC/COP/6/13, FCTC/COP/6/14, FCTC/COP/6/14 Add.1 et FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 9

Point 4.7 (suite) Évaluation de l'impact de la Convention-cadre de l'OMS

Documents FCTC/COP/6/15 et FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 6 Rev.1

Point 4.8 (suite) Application de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS : Évolution des questions liées à l'ingérence de l'industrie du tabac (*point proposé par une Partie*)

Documents FCTC/COP/6/16 et FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 3 Rev.1

Septième séance de la Commission B

10 h 00 – Salle Valdai/Seliger, entrée 4, premier étage

Point 6 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 6.5 (suite) Processus de nomination et de renouvellement du mandat du Chef du Secrétariat de la Convention : rapport du Bureau de la Conférence des Parties

Documents FCTC/COP/6/25 et FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 7

Point 6.6 (suite) Accréditation des organisations non gouvernementales en qualité d'observateur à la Conférence des Parties

Documents FCTC/COP/6/26 et FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 8

Point 6.7 (suite) Participation de membres du public aux séances de la Conférence des Parties et aux réunions de ses organes subsidiaires (*point proposé par une Partie*)

Documents FCTC/COP/6/27 et FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 9

Point 6.8 (suite) Amendements éventuels au Règlement intérieur de la Conférence des Parties (*point proposé par une Partie*)

Documents FCTC/COP/6/28 et FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 1 Rev.1

Point 5 (suite) Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

Point 5.1 (suite) Dispositifs de notification au titre de la Convention-cadre de l'OMS

Documents FCTC/COP/6/17 et FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 2 Rev.1

Huitième séance de la Commission A

15 h 00 – Salle des Congrès, entrée 4, deuxième étage

Point 4 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 4.5 (suite) Activités de remplacement de la culture du tabac économiquement viables (en relation avec les articles 17 et 18 de la Convention) : rapport du groupe de travail
Documents FCTC/COP/6/12 et FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 10

Point 4.4.2 (suite) Inhalateurs électroniques de nicotine, y compris cigarettes électroniques
Documents FCTC/COP/6/10 Rev.1 et FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 7 Rev.1

Huitième séance de la Commission B

15 h 00 – Salle Valdai/Seliger, entrée 4, premier étage

Point 5 (suite) Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

Point 5.2 (suite) Coopération internationale pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS
Documents FCTC/COP/6/18 et FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 6 Rev.1

Point 5.3 (suite) Mesures durables destinées à renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS : rapport du groupe de travail
Documents FCTC/COP/6/19 et FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 4 Rev.1

Point 5.4 (suite) Questions relatives au commerce et à l'investissement, accords compris, et problèmes juridiques en relation avec la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS
Documents FCTC/COP/6/20, FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 3 Rev.2 et FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 5 Rev.3

Neuvième séance de la Commission B

18 h 30 – Salle Valdai/Seliger, entrée 4, premier étage

Point 6 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 6.2 (suite) Rapport intérimaire d'exécution du plan de travail et du budget pour l'exercice 2014-2015
Document FCTC/COP/6/22

Point 6.3 (suite) Contributions volontaires évaluées
Document FCTC/COP/6/23

Point 6.4 (suite) Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2016-2017
Documents FCTC/COP/6/24 Rev.1, FCTC/COP/6/INF.DOC./1 et FCTC/COP/6/INF.DOC./2

Compte rendu des séances du jeudi 16 octobre 2014

Cinquième séance de la Commission A

Présidence : Professeur Nuntavarn Vichit-Vadakan (Thaïlande)

Point 4 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 4.4.2 (suite) Inhalateurs électroniques de nicotine, y compris cigarettes électroniques
À l'invitation du Président de la Commission A, le Président du groupe de rédaction informel a rendu compte des progrès accomplis et a indiqué que le groupe n'avait pas achevé ses travaux et qu'il souhaitait continuer à travailler sur le projet au cours de la journée.

Le point 4.4.2 reste en suspens.

Point 4.4.3 (suite) Pipes à eau (*point proposé par deux Parties*)

Le Président a rouvert le débat sur ce point et a présenté le Professeur Ghazi Zaatari de l'Université américaine de Beyrouth, qui préside le groupe d'étude de l'OMS sur la réglementation des produits du tabac et qui a aidé la Commission en vue de la présentation du texte.

Il a été pris note des amendements proposés par les Parties au texte figurant dans le document FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 8 Rev.1, puis le projet de décision a été approuvé tel qu'amendé et le Président a clos le débat sur ce point.

Point 4.4.1 (suite) Produits du tabac sans fumée

La Commission a été invitée à consulter le rapport figurant dans le document FCTC/COP/6/9 et le projet de décision proposé par un petit groupe de travail, figurant dans le document FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 2 Rev.1. La discussion a ensuite été ouverte.

Après un long débat, le projet de décision a été approuvé tel qu'amendé et le Président a clos l'examen de ce point.

Point 4.1 État d'avancement du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac

Le Président a prié la Commission de consulter le document FCTC/COP/6/6 et le projet de décision proposé par un petit groupe de travail, figurant dans le document FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 1 Rev.1. Après discussion, le projet de décision a été approuvé tel qu'amendé.

Point 4.7 Évaluation de l'impact de la Convention-cadre de l'OMS

Le Président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et le Secrétariat de la Convention a présenté le rapport figurant dans le document FCTC/COP/6/15.

Le Président a annoncé que, faute de temps, le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 6 serait examiné à la prochaine séance de la Commission A.

Cinquième séance de la Commission B

Présidence : M. Andrew Black (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Point 5 (suite) Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

Point 5.2 (suite) Coopération internationale pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS

Le Président a ouvert la séance du matin en invitant le délégué d'Oman à faire quelques observations liminaires sur les progrès accomplis concernant la refonte du texte de la décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 6. Le Président a invité l'OMS à faire quelques observations sur le texte concernant l'Organisation et a tenu compte de quelques-unes des modifications proposées.

Le Président a invité les délégués à faire des observations. De nombreux délégués ont pris la parole et ont proposé des modifications au texte du projet de décision. Pour plus de commodité, les modifications proposées ont été faites en direct et présentées sur un écran. Le Président a proposé que le texte révisé soit reproduit afin d'être examiné à nouveau lors d'une prochaine séance. Ce point reste en suspens.

Point 5.3 (suite) Mesures durables destinées à renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS : rapport du groupe de travail

Le Président a ouvert le débat sur ce point et a rappelé les discussions qui avaient eu lieu au cours de la première séance de la Commission B. Un groupe de rédaction informel qui s'est réuni mercredi a proposé quelques modifications au texte déjà présenté dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 4. Ces amendements ont été présentés par le Président du groupe de rédaction.

Le Président a invité les participants à faire des observations. Plusieurs modifications ont été proposées. Le Président a proposé que le texte révisé soit reproduit afin d'être examiné à nouveau lors d'une prochaine séance. Ce point reste en suspens.

Point 5.4 (suite) Questions relatives au commerce et à l'investissement, accords compris, et problèmes juridiques en relation avec la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS

Le Président a invité le délégué de l'Uruguay à présenter le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 5 Rev.1, puis a invité les participants à faire des observations. De nombreuses modifications au projet de décision ont été proposées. Le Président a suspendu l'examen de ce projet de décision. Ce point reste en suspens.

Sixième séance de la Commission A

Présidence : Professeur Nuntavarn Vichit-Vadakan (Thaïlande)

Point 4 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 4.7 (suite) Évaluation de l'impact de la Convention-cadre de l'OMS

Le Président a rouvert l'examen de ce point de l'ordre du jour et a invité une délégation à présenter le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 6 en vue de son examen par la Commission. Les participants ont été invités à faire des observations.

La discussion a commencé et quelques amendements ont été apportés au projet de décision. Au cours de la discussion, le Secrétariat de la Convention a répondu à une demande concernant la présentation d'une méthodologie et d'une estimation du coût pour les travaux du futur groupe d'experts indépendant. Lorsque plus aucune délégation n'a demandé la parole, le Président a proposé que le point l'ordre du jour reste en suspens et que le projet de décision qui a été finalisé soit traduit puis distribué le vendredi matin.

Point 4.3 (suite) Application de l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS : « Responsabilité » : rapport du groupe d'experts

Après un exposé du Président du groupe de rédaction informel, qui a rendu compte des discussions qui ont eu lieu sur le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/A/Conf.Paper N° 4 Rev.1, les participants ont été invités à faire des observations. Le Bureau du Conseiller juridique a expliqué la décision de renouveler le groupe d'experts conformément à la décision déjà prise à la cinquième session de la Conférence des Parties.

Le Président a suggéré de suspendre brièvement la séance pour permettre aux parties intéressées d'aligner leurs propositions d'amendements.

Après une nouvelle discussion et de nouvelles propositions d'amendements, le Président a suspendu le débat sur ce point afin qu'un groupe informel puisse se réunir pour rédiger un texte révisé en vue de son examen à une prochaine séance de la Commission.

Ce point reste en suspens.

Sixième séance de la Commission B

Présidence : M. Andrew Black (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Point 5 (suite) Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

Point 5.4 (suite) Questions relatives au commerce et à l'investissement, accords compris, et problèmes juridiques en relation avec la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS

Le Président a rouvert le débat sur ce point et a invité le délégué de la Malaisie à présenter le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 3 Rev.1. Le Président a ensuite invité les délégués à faire des observations sur ce projet de décision. Après une longue discussion et plusieurs propositions de modifications, le Président a suspendu le débat sur ce point afin qu'un groupe informel puisse se réunir et proposer un texte.

Le Président a rouvert le débat sur le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 5 Rev.1 et a invité les participants à faire des observations. Après plusieurs observations, le Président a proposé de suspendre ce débat afin de laisser le temps aux délégations d'examiner les amendements proposés et de reprendre l'examen de ce point à une séance suivante.

Ce point reste en suspens.

Point 6 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 6.4 (suite) Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2016-2017

Le Président a ouvert l'examen de ce point et a invité le Chef du Secrétariat de la Convention et l'OMS à faire quelques observations liminaires. Le Chef du Secrétariat a également répondu à plusieurs questions posées par les délégués. Ce point reste en suspens.

Point 6.6 (suite) Accréditation des organisations non gouvernementales en qualité d'observateur à la Conférence des Parties

Le Président a rouvert le débat sur ce point et a demandé aux délégués s'ils étaient prêts à approuver le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP/6/B/Conf.Paper N° 8.

Le Président a suspendu le débat sur ce point après que l'un des participants a demandé de plus amples informations sur l'Industrie mondiale de l'automédication responsable.

Ce point reste en suspens.

Annonces

Déclarations

Les participants sont priés d'envoyer le texte des déclarations prononcées en plénière ou en commission à l'adresse fctcrecords@who.int.

Inscription

Le bureau des inscriptions situé au Centre des Congrès du World Trade Centre, entrée 4, premier étage sera ouvert :

- du lundi 13 octobre au vendredi 17 octobre, de 8 heures à 18 heures
- le samedi 18 octobre, de 8 heures jusqu'à la clôture de la session.

Internet et réseau sans fil

Un accès Wi-Fi gratuit est disponible au Centre des Congrès. Pour utiliser cette connexion Wi-Fi, les délégués devront sélectionner le réseau cop6 puis taper le mot de passe cop6fctc (respecter les majuscules et les minuscules). Il sera possible de rester connecté toute la journée à condition de rester à portée d'une borne.

Documents

Les documents pour la session peuvent être téléchargés à partir du site <http://www.who.int/fctc/>.

Un nombre limité de copies papier seront disponibles au bureau de la documentation au centre des conférences. Afin de réduire les coûts d'impression et l'empreinte carbone de la session, les délégués sont invités à apporter avec eux les documents qu'ils auront précédemment imprimés. La seule distribution de documents considérée comme officielle est la distribution des documents par le bureau de la documentation du Secrétariat de la Convention. Le Secrétariat de la Convention regrette de ne pouvoir envoyer les documents au domicile des participants à la fin de la session.

Paiement de l'indemnité journalière de subsistance

Les délégués ayant droit au paiement d'une indemnité journalière de subsistance au titre de leur participation à la sixième session de la Conférence des Parties, et dont le voyage a été organisé par le Secrétariat, sont priés de contacter le bureau des indemnités de subsistance, qui sera situé au Palais des Congrès du World Trade Centre, entrée 4 (l'endroit exact vous sera indiqué au bureau des inscriptions ou à l'accueil, situés au premier étage, entrée 4).

Numéros d'urgence et numéros utiles à Moscou

- Pompiers/urgences/secours/police : 112
- World Trade Centre et Centre des Congrès : Tél. : +7 (495) 258 1212.
- Informations pratiques : 8 800 220 0001 ou 8 880 220 0002

Ce service offre toute une série d'informations utiles d'ordre touristique ou concernant les transports publics, les réservations, etc. Services disponibles en anglais.

= = =